

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens
du conseil d'arrondissement du 6 mai 2014
déposé au conseil d'arrondissement du 3 juin 2014**

1) Alain Boucher **14-102576** **CA 6 mai 2014**
Climatisation au Centre des loisirs Saint-Henri

Monsieur Boucher est directeur général du Centre des loisirs Saint-Henri. Il requiert l'installation, à brève échéance, d'un système d'air climatisé. En effet, l'absence de climatisation est insupportable pour les jeunes et les responsables du service de garde. Aussi, le Centre tient un camp de jour en période estivale et les parents se plaignent de la chaleur. Leurs enfants sont incommodés, leur comportement est affecté. Monsieur Boucher demande au conseil où en sont rendues les démarches.

Le maire indique que le problème vient du fait que le bâtiment n'appartient pas à l'arrondissement du Sud-Ouest mais au service de la prévention des incendies; l'arrondissement loue ce bâtiment et paye pour son entretien. Il n'est pas prévu d'octroyer un contrat d'installation de l'air climatisé cet été mais plutôt en 2015. Le maire est aussi d'avis qu'une solution temporaire doit être apportée. Les membres du personnel de l'arrondissement devront examiner quelles sont les solutions envisageables pour cet été.

Le directeur des services administratifs précise que le coût d'installation d'un système d'air climatisé est de plus de 50 000\$ puisqu'il doit respecter les normes du Code du bâtiment. Une entreprise externe a été embauchée pour produire une expertise à ce sujet et le rapport est attendu.

- La direction des services administratifs a fait le suivi du dossier : le directeur des services administratifs a reçu l'étude sur la faisabilité d'installation de l'air climatisé à court terme. Une installation temporaire n'est pas possible. L'installation permanente pourrait être faite au courant de l'automne 2014. Monsieur Alain Boucher sera contacté sous peu pour l'en informer.

2) Sylvie Ayott **14-102577** **CA 6 mai 2014**
Climatisation au Centre des loisirs Saint-Henri

Mme Ayott souhaite ajouter que le Centre accueille notamment des enfants handicapés ou ayant des problèmes de tout ordre, référés par le CLSC. Mme Ayott demande elle aussi que des solutions temporaires soient apportées pour cet été.

- Le maire réitère son accord et confie expressément ce mandat à monsieur Aurèle Blanchette.

- La direction des services administratifs a fait le suivi du dossier : le directeur des services administratifs a reçu l'étude sur la faisabilité d'installation de l'air climatisé à court terme. Une installation temporaire n'est pas possible. L'installation permanente pourrait être faite au courant de l'automne 2014. Monsieur Alain Boucher sera contacté sous peu pour l'en informer.

3) Mélissa Meunier **14-102581** **CA 6 mai 2014**
Climatisation au Centre des loisirs Saint-Henri

Mme Meunier mentionne la dichotomie de devoir stimuler des enfants à bouger alors qu'ils n'en ont aucune envie : ils souffrent de la chaleur.

Le maire réitère l'engagement émis plus tôt concernant une solution temporaire.

Le directeur de l'arrondissement explique que, dans l'évaluation des mesures temporaires, il faut tenir compte de la capacité de l'entrée électrique, qui ne peut présentement accueillir la demande des installations de climatisation. Sa capacité électrique doit être augmentée mais il faut d'abord vérifier si c'est possible.

- La direction des services administratifs a fait le suivi du dossier : le directeur des services administratifs a reçu l'étude sur la faisabilité d'installation de l'air climatisé à court terme. Une installation temporaire n'est pas possible. L'installation permanente pourrait être faite au courant de l'automne 2014. Monsieur Alain Boucher sera contacté sous peu pour l'en informer.

4) Nathalie Paquette **14-102584** **CA 6 mai 2014**
Fermeture préventive de la cour du Centre de la petite enfance Enfant Soleil

Mme Paquette est directrice générale du CPE Enfant Soleil. La cour du CPE est inaccessible depuis maintenant neuf mois : un périmètre de sécurité a été érigé en raison de l'édifice voisin qui est en état de détérioration avancée. On retrouve des débris importants au sol en provenance de la structure extérieure de cet édifice. Mme Paquette demande quelle seront les démarches entreprises par l'arrondissement à court terme afin d'avoir une cour accessible au mois de juin. Elle demande aussi l'obtention d'une confirmation écrite de la part de l'arrondissement à l'effet que la bâtisse est sécuritaire.

Le maire indique que le service de l'aménagement urbain et du patrimoine a procédé, depuis novembre 2103, à de nombreuses démarches. Un rapport d'expert indique que le crépit extérieur de cet édifice est effectivement en mauvais état et c'est pour cette raison qu'un périmètre de sécurité a été érigé. Si l'arrondissement constate demain que les travaux demandés n'ont pas été exécutés ou qu'ils n'ont pas été exécutés à la satisfaction de l'arrondissement, il est convenu que l'arrondissement confiera lui-même les travaux requis à un entrepreneur; le propriétaire sera facturé en conséquence.

De même, un inspecteur a été dépêché sur les lieux pour le contrôle des moisissures. Il a constaté que cette problématique ne se posait plus, c'est-à-dire que les moisissures n'étaient pas revenues.

- La direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) a fait le suivi du dossier : la direction mandatera sous peu une firme d'ingénieurs afin de valider la stabilité des travaux effectués par le propriétaire sur son bâtiment.

5) Jean-Philippe Émond **14-102586** **CA 6 mai 2014**
Revitalisation du parc Vinet – sécurité piétonnière dans le secteur de la rue Saint-Antoine

M. Émond est agent de mobilisation à La Table Enfance-Famille (quartiers Saint-Henri et Petite-Bourgogne). Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2014-2016, il demande que des améliorations soient prévues en priorité au parc Vinet. Les installations sont désuètes et vétustes. Il demande l'installation de nouveaux modules de jeux et la conversion de la pataugeoire en jeux d'eau.

M. Émond mentionne également une problématique de sécurité piétonnière dans le secteur de la rue Saint-Antoine depuis la fermeture de la bretelle de l'échangeur Turcot. M. Émond demande si les policiers pourraient contrôler les feux de circulation dans ce secteur.

Le maire indique que la ville centre dispose d'un programme sur la réfection des équipements et que ce programme vise notamment la transformation des pataugeoires en jeux d'eau. Des représentations pourraient donc être faites en ce sens à la ville centre. Il est aussi envisageable de réviser le PTI 2014-2016 et prévoir le remplacement des installations du parc Vinet.

Quant au secteur Saint-Antoine, le maire précise qu'il s'agit d'une artère dont la responsabilité relève à la fois de l'arrondissement et de la ville centre. Plusieurs mesures ont été prises (notamment l'installation de feux clignotants et le déplacement du stationnement) mais des démarches sont encore en cours afin que des opérations policières soient plus fréquentes.

- Le service de la sécurité publique a fait le suivi du dossier : le citoyen a été contacté et rencontré par l'agent de quartier - sécurité routière. Il a également contacté le Centre de la petite enfance Biscuit afin de discuter avec eux de la problématique et régulariser la situation.
- La direction des travaux publics a fait le suivi de ce dossier : une inspection des modules de jeux dans le parc Vinet sera réalisée dans la semaine du 2 au 7 juin. Un rapport sera par la suite acheminé aux élus de l'arrondissement.

6) Samy Hakim **14-102589** **CA 6 mai 2014**
Sécurité piétonnière sur la rue Wellington au coin de Ann

M. Hakim est propriétaire du 930 Wellington et de la garderie dans cet édifice. Il fait part d'une problématique de circulation dangereuse pour les piétons en raison de plusieurs projets immobiliers dans le secteur Griffintown. Sur la rue Wellington, au coin de Ann, il existe une problématique avec les condos Lowney's. Il demande s'il est possible d'évaluer, avec le service des travaux publics, l'installation d'un arrêt ou d'un dos d'âne à cet endroit ou toute autre mesure d'apaisement de la circulation.

Le maire indique que des réponses lui seront transmises par le service des travaux publics puisque la sécurité est toujours un enjeu majeur pour l'arrondissement.

Le directeur par intérim du service des travaux publics confirme que le Code de la sécurité routière ne permet pas l'installation d'un arrêt à cet endroit (un arrêt ne peut précéder un feu de circulation). Il est toutefois envisageable, tel que suggéré, que soient apportées des mesures alternatives; elles seront étudiées avec la ville centre.

- Le service de la sécurité publique a fait le suivi de ce dossier : cette demande a été transférée au PDQ 20. Une présence policière est effectuée en attention spéciale par les policiers.
- La direction des travaux publics a fait le suivi de ce dossier : le service des travaux publics demande au Service des Transports de la Ville de Montréal (qui a la responsabilité du réseau artériel) la possibilité d'installer des dos d'âne malgré le passage fréquent des autobus et des véhicules d'urgence.

7) Jessica Starmino **14-102590** **CA 6 mai 2014**
Contrôle animalier des chats errant domestiques et sauvages – piste cyclable aux abords du métro Lionel-Groulx

Mme Starmino mentionne que ces photos représentent les abris de fortune dédiés aux chats errants domestiques et sauvages que son voisin a installés dans sa cour arrière. Ces chats sont aussi nourris par cette personne. Mme Starmino demande au conseil s'il est possible de prévoir un règlement pour contrôler les animaux par marquage (tagging).

Mme Starmino soulève également une préoccupation quant à la sécurité des cyclistes aux abords du métro Lionel-Groulx.

Le maire indique que le service des travaux publics procédera à un contrôle sur la situation prise en photos. Il ajoute que l'implantation d'un centre de service animalier est projetée sur tout le territoire de la ville. L'arrondissement pourra y donner suite dans quelques mois par voie de règlement.

Le conseiller Craig Sauvé informe la citoyenne des panneaux de signalisation installés pour informer les cyclistes de la voie de contournement du circuit des autobus à suivre afin de rejoindre la piste cyclable. Il constate que cette signalisation n'est pas claire.

Le maire confirme que la signalisation devra être revue avec la Société de transport de Montréal afin d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

- La direction des travaux publics a fait le suivi de ce dossier : un blitz sera organisé en collaboration avec Berger Blanc pour la capture de chats errants. Des licences seront exigées dans la nouvelle réglementation actuellement sous étude.

8) Véronique Gagné **14-102591** **CA 6 mai 2014**
Déchets domestiques et graffitis

Mme Gagné dénote une problématique de propreté dans le quartier Pointe-Saint-Charles : déchets domestiques laissés aux abords des rues ou dans les cours arrière et un nombre croissant de graffitis. Quelles sont les actions que l'arrondissement compte prendre?

Le conseiller Craig Sauvé indique que des solutions sont toujours recherchées pour enrayer la problématique des graffitis. L'organisme Pro-Vert Sud-Ouest offre de planter des vignes gratuitement. L'arrondissement a octroyé un contrat de 100 000\$ pour l'enlèvement des graffitis sur les artères commerciales. L'organisme Éco-Quartier fait la location d'outils pour l'enlèvement de graffitis. Une campagne de sensibilisation et au civisme est aussi entreprise.

Le maire ajoute que le règlement est aussi appliqué par les inspecteurs de l'arrondissement et que le nombre de constats émis est important.

➤ Cette question est répondue sur place.

**9) Isabelle Limoges
Terrain de soccer-football**

14-102592 CA 6 mai 2014

Mme Limoges s'adresse au conseil au nom de l'ASSOM. Elle rappelle qu'environ 120 joueurs utilisent le terrain de soccer et qu'il faudra en tenir compte pour l'entretien du terrain naturel. Elle a visité l'aménagement des terrains de la Ville de Westmount et a pris des photographies (elle les considère en mauvais état). Elle demande quel est l'échéancier prévu par l'arrondissement pour la saison estivale à venir et si le financement est suffisant pour l'entretien d'un terrain homologué.

Le conseiller Alain Vaillancourt annonce qu'un terrain naturel au parc de La Vérendrye sera disponible au cours de la semaine du 28 juin 2015. Cette date pourrait être devancée si la température le permet ou s'il n'y a pas d'autres imprévus dans la construction. Un programme d'entretien pour un terrain homologué est en processus d'élaboration.

Le directeur par intérim des travaux publics précise qu'un manuel d'entretien sera demandé suivant l'homologation qui sera donnée au terrain.

Le conseiller Vaillancourt ajoute que les travaux de préparation de base du terrain de la Petite Bourgogne devraient être finalisés avant le 15 mai prochain et que la saison n'est donc pas annulée.

➤ Cette question est répondue sur place : les élus déposeront l'échéancier en collaboration avec le service des travaux publics.

**10) Michel Roy
Graffitis**

14-102593 CA 6 mai 2014

M. Roy habite le quartier Saint-Henri. Il déplore les problèmes de propreté dans le Sud-Ouest et dans la ville en général. Il dénonce les problèmes de graffitis sur la rue St-Jacques et demande pourquoi l'arrondissement n'a pas d'employés affectés à la tâche d'enlèvement des graffitis ou s'il compte adopter des actions concrètes contre les graffitis.

Le maire fait référence au plan d'actions adopté en 2013. Une somme importante a été consacrée au nettoyage des graffitis. Les murs aveugles sont ciblés et il faut examiner le cadre réglementaire sur les murales. Par ailleurs, le maire réitère que le plan d'actions doit être révisé continuellement et adapté aux exigences du milieu.

- Cette question est répondue sur place.

11) Brian Dutch

14-102573 CA 6 mai 2014

Vitesse automobile sur la rue Sainte-Cunégonde – graffitis – absence d’enseigne nominative au parc des Écluses

M. Dutch fait part d’un problème d’augmentation de la circulation et de vitesse élevée sur la rue Sainte-Cunégonde. Il indique également que le parc des Écluses accueille, le soir et la nuit, des groupes d’adolescents; il en résulte des problèmes de sécurité et de propreté. M. Dutch mentionne au passage que l’enseigne désignant le nom du parc est absente.

Le maire indique que des bollards seront réinstallés sur la rue Sainte-Cunégonde afin de ralentir la vitesse des véhicules y circulant. Aussi, il y aurait lieu de relancer le mandat d’analyse confié à Caroline Ledoux l’an dernier concernant l’opportunité de changer le sens de la circulation automobile dans ce secteur. Le service des travaux publics verra également à faire installer l’enseigne désignant le nom officiel du parc des Écluses s’il y a lieu.

Le conseiller Sauv  ajoute que l’installation de dos d’ ne pourrait aussi  tre  tudi e afin de r duire la vitesse des v hicules, de m me que l’installation de panneaux additionnels de signalisation.

L’inspecteur du service de police ajoute que l’ ge des graffiteurs se situe entre 14 et 16 ans et qu’ils op rent surtout la nuit. Beaucoup d’efforts sont consacr s   la pr vention dans les  coles puisque, en pratique, la r pression est beaucoup plus difficile. Par contre, M. Lalonde invite les citoyens   contacter sans h siter le service de police lorsque de jeunes individus posent ces gestes car il faut les rapporter rapidement : une op ration de policiers en civil est envisageable pour prendre les graffiteurs sur le fait ainsi que toute autre strat gie d’intervention.

M. Lalonde s’engage   ce que la pr sence polici re soit accrue d s demain dans le secteur de la rue Sainte-Cun gonde concernant la vitesse automobile.

- Le service de la s curit  publique a fait le suivi de ce dossier : des op rations laser ont  t  effectu es pr s du 2261, Ste-Cun gonde; aucun automobiliste fautif. En raison du nombre  lev  de v hicules, une demande a  t  faite   l’arrondissement afin d’installer des bollards ou bacs   fleurs sur la rue Ste-Cun gonde.
- La direction des travaux publics a fait le suivi de ce dossier : des bollards ont  t  install s. Aussi, des v rifications seront faites pour la signalisation ainsi que la possibilit  d’implanter d’autres mesures d’apaisement de la circulation.

12) Daniel Dorais

14-67806

CA 1^{er} avril 2014

Monsieur repr sente des chauffeurs de la STM et demande qui g re le stationnement au m tro Angrignon et que veut-t-on en faire? Il remercie le conseiller Craig Sauv  pour son aide dans le dossier. Il demande une rencontre entre les  lus et la direction syndicale de la STM.

Le maire indique que cette situation existe depuis quelques années. Il mentionne que le stationnement n'est pas permis à cet endroit et la clôture vise à apporter une solution à un problème de sécurité à cet endroit. On a invité la STM à faire déplacer les véhicules vers le grand stationnement. Il mentionne qu'on est au courant d'un différend qui existe entre la STM et stationnement Montréal.

Le conseiller Craig Sauv   explique qu'on essaie de trouver une solution    cette probl  matique.

Le Maire indique que la Direction des travaux publics, soit monsieur Richard C  t  , sera responsable du suivi de cette question et que le conseiller Craig Sauv   sera   galement l'  lu responsable du suivi.

- La direction de l'arrondissement a rencontr   la STM ainsi que Stationnement Montr  al. Il s'est d  gag   un consensus et un mod  le op  rationnel qui satisfont aux demandes de la STM.

13) Jean-Fran  ois Pinard

14-67810

CA 1^{er} avril 2014

Monsieur est   galement chauffeur et demande    la Ville de r  gler la situation avec le stationnement au m  tro Angrignon. Il fait part des avantages    utiliser ce stationnement et aimerait que la ville en tienne compte.

Le Maire indique que l'on va travailler ensemble afin de trouver une bonne solution dans l'int  r  t de tous.

- La direction de l'arrondissement a rencontr   la STM ainsi que Stationnement Montr  al. Il s'est d  gag   un consensus et un mod  le op  rationnel qui satisfont aux demandes de la STM.

14) Christian Avard

14-67858

CA 1^{er} avril 2014

Monsieur fait part de pr  occupations de s  curit   angle Des Trinitaires et Irwin. Il indique que dans le pass   on avait fait la demande d'un feu de circulation qui n'a jamais   t   install  . Monsieur d  sire faire la m  me demande    nouveau.

Monsieur le maire indique qu'il a pris connaissance de cette demande l'automne dernier et qu'elle suit son cours cependant il y avait un probl  me technique    r  gler.

Monsieur Richard C  t   mentionne qu'on travaille pr  sentement sur le dossier.

- La Direction des travaux publics a fait le suivi de cette question :    la suite de l'accident mortel survenu il y a quelques ann  es, la Ville Centre recommande d'implanter une phase pi  tonne exclusive de 32 secondes avec am  nagement de saillies pour r  duire la distance de traverse afin d'  viter tout conflit avec les autobus sortant du terminus. L'ajout d'une priorit   de virage doit   tre   valu  e – cette mesure va diminuer le temps allou   aux autres phases du cycle. La STM est inform  e.